

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE  
COMPETENCES PAR THEMES

Sous matière : POLITIQUE DE LA  
VILLE-HABITAT-LOGEMENT

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET : OPERATION  
CŒUR DE VILLE  
N°2021-16 - SITE  
PATRIMONIAL  
REMARQUABLE :  
DEMANDE DE  
SUBVENTION POUR  
L'ÉTUDE RELATIVE  
A L'OUTIL DE  
GESTION**

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,  
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis  
BOUILLEUX, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES,  
Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine SANTINI, Prèscillia  
GRANIER, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON, Martine LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :** Élisabeth ESCAFRE Donne procuration à Sabine  
CHABERT, Régine SURRE Donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES, Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte  
BATIGNE, Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne  
GUILHEM, Agnès SOULIER Donne procuration à Hélène GIRAL,  
Audrey GAIANI Donne procuration à Chantal BARTHES,

**Absents excusés :** Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel  
RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey  
GAIANI

**Secrétaire :** Madame Sabine CHABERT

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN DATE  
DU : 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHAGE EN DATE  
DU : **23 NOV. 2021**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE  
DU **24 NOV. 2021**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2021-68 du 27 mars 2021 approuvant le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR), se substituant à celui de la Zone de Protection Patrimoniale Architecturale et Urbaine (ZPPAUP) approuvé par arrêté du Maire n° 2011-425 du 21 mars 2011.

Ce périmètre répond à la volonté de la Commune de faire évoluer et d'adapter son outil de gestion patrimonial aux nouveaux enjeux de développement économique et social, en prenant en considération les espaces publics et l'articulation entre le SPR et le périmètre du canal du midi.

Il indique que la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA), dans sa séance du 16 septembre 2021, a donné un avis favorable à l'unanimité au projet de modification du site patrimonial remarquable.

Il précise que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) organisera en lien avec la Préfecture la mise à l'enquête publique de ce projet, en application des articles L.631-2 et R.631-2

du Code du Patrimoine, afin de permettre d'enclencher la seconde étape de l'étude consacrée à l'outil de gestion. Il est envisagé la mise en place d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), en substitution du règlement de la ZPPAUP actuelle.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter des financements de la DRAC pour élaborer la réglementation de l'outil de protection adapté, en fonction du plan de financement prévisionnel H.T. ci-dessous :

DEPENSES H.T.		RECETTES		%
Etude SPR PVAP	60 000.00	DRAC	30 000.00	50
		Commune	30 000.00	50
<b>TOTAL</b>	<b>60 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 000.00</b>	100

Il est précisé que d'autres subventions vont être sollicitées auprès de la Région Occitanie.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 10 novembre 2021,

**LE CONSEIL MUNIIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la mise en œuvre d'une étude consacrée à la phase d'élaboration de l'outil de gestion du SPR.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation par un bureau d'étude spécialisé, après la réalisation de l'enquête publique.

**SOLLICITE** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention pour le financement de cette étude, à hauteur de 50 %

**PRECISE** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles.

**PRECISE** que d'autres subventions vont être sollicitées auprès de la Région Occitanie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 15 novembre 2021

Le Maire,  
Patrick MAUGARD



Ampliation faite le  
**24 NOV. 2021**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**23 NOV. 2021**  
Par publication le :  
**24 NOV. 2021**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 23/11/2021  
Reçu en préfecture le 23/11/2021  
Affiché le  
ID : 011-211100763-20211115-DB2021277-DE